

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,
Madame, Monsieur le·la Député·e,

Comme vous le savez, de nombreux projets de réforme de la Fonction Publique et du service public d'Education sont actuellement mis en œuvre par le gouvernement et les textes de loi afférents en cours de vote dans l'une ou l'autre des assemblées.

Si la FSU n'est pas « par principe » opposée à moderniser et faire progresser les Services Publics, elle reste viscéralement attachée à la notion « d'intérêt général ». Les Services Publics sont et doivent rester le « bien commun » de la République et un levier de réduction des inégalités, en étant notamment accessibles à tous·tes, sur tout le territoire. Ils doivent continuer à incarner « concrètement », pour tou·tes les citoyen·nes, les valeurs de notre nation : Liberté, Egalité, Fraternité.

Par ce courrier, nous souhaitons donc tenter une nouvelle fois de vous alerter sur les nombreux dangers portés par tout ou partie de ces textes et réformes.

Depuis plusieurs mois et à l'appel notamment de la FSU, les enseignant·es se mobilisent face à la politique éducative rétrograde et libérale, conduite actuellement à marche forcée au mépris de leur expertise professionnelle quant aux réels besoins pour une école publique de qualité, démocratique et émancipatrice.

Elles et ils rejettent notamment le projet de loi « pour l'école de la confiance », actuellement examiné au Sénat :

- non, les enseignant·es, mais également les familles et de nombreux élu·es ne veulent pas de ces modifications radicales de la structuration de l'école avec la mise en place des « établissements des savoirs fondamentaux ». (article 6)
- elles·ils dénoncent par ailleurs le cadeau fait à l'école privée avec l'instauration de l'instruction obligatoire à 3 ans. (article 2)
- elles·ils n'acceptent pas non plus la possibilité de voir confier des classes à des étudiantes et étudiants sous couvert de prérecrutement.
- Ils s'inquiètent du remplacement du CNESCO par un CEE piloté par le ministère qui perdrait donc toute indépendance (article 9)
- Enfin, la profession refuse que soit remise en cause sa liberté d'expression comme le laisse à penser l'article 1 de la loi sur « l'école de la confiance ».

Le vote du Sénat contre la création des « établissement des savoirs fondamentaux » est donc tout à fait positif. Nous espérons cependant que cet article ne reviendra pas

lors du cheminement parlementaire. Toutefois, l'introduction de certains nouveaux amendements va complètement à l'opposé des valeurs de l'école et des attentes des équipes enseignantes :

- L'amendement 100 interdit le port de signes religieux lors des sorties scolaires aux accompagnatrices des sorties, ce qui va stigmatiser des élèves, des parents investis et priver certaines écoles d'accompagnateurs.
- L'amendement de l'article 6^{ter} donnant aux directeurs-trices un rôle d'évaluation de leurs collègues est propre à créer de fortes tensions dans les équipes pédagogiques alors que les enseignant-es sont fermement attaché-es à ce que la fonction de direction soit assumée par un pair.

La course de fond « éducation » a commencé avec la loi relative à l'Orientation et à la réussite des étudiant-es de mars 2018 pour se poursuivre avec les réformes du lycée et du baccalauréat de juillet 2018. En septembre 2018 sortait la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », confiant l'information sur l'orientation scolaire aux Régions, et imposant aux lycées professionnels d'accueillir dans les mêmes classes élèves et apprenti-es. Puis vint la réforme de la voie professionnelle, diminuant les horaires des enseignements généraux (novembre 2018, avril 2019).

Les évolutions de la prise en charge des élèves en situation de handicap suite à la "concertation" ministérielle sur l'école inclusive d'octobre 2018 sont également étudiées en ce moment même au Sénat. Ainsi, par exemple, les « pôles inclusifs (PIAL) » prévoient la mutualisation des aides humaines et matérielles au détriment de l'aide individuelle des élèves. Ils entraîneront également la dégradation des conditions de travail des AESH : employeurs multiples, multiplication du nombre d'élèves suivis sur des lieux différents, etc.

Ainsi s'empilent des réformes qui ne permettent en rien d'améliorer la réussite de tous les élèves. Ces dispositions détruisent l'organisation du système éducatif qui pourra donc être différente d'un territoire à l'autre, officialisant l'école à plusieurs vitesses et des ambitions à la baisse pour les élèves.

Plus globalement, mais tout aussi grave, dans le champ de la Fonction Publique, poursuivant leur politique, toujours sans tenir compte des organisations syndicales représentatives, le Président de la République et le gouvernement comptent faire adopter au Parlement, d'ici au début de l'été, une loi dite de transformation de la fonction publique dont nombre de dispositions ont une portée très grave tant pour les agent-es et les citoyen-nés que pour l'avenir de la Fonction publique.

Il en est ainsi, par exemple, de la mise en place d'une instance unique en lieu et place des comités techniques et CHSCT, instance qui risque de diluer et amoindrir les actions dans des domaines essentiels de la sécurité, de la santé et de la vie au travail. C'est aussi le cas avec la suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque et priver les personnels de recours contre l'arbitraire.

Avec le recours au recrutement accru à tous les niveaux de contractuel-les, la précarité sera encore aggravée particulièrement avec des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompus à tout moment. Par ailleurs, aucune amélioration substantielle des garanties collectives ni aucune sécurisation des parcours professionnels ne sont envisagés pour les contractuel-les, pas plus qu'un encadrement plus strict des conditions de recrutement et de formation. De plus, c'est l'égalité d'accès aux emplois publics et les garanties de neutralité de l'agent public qui sont directement menacées.

Pour toutes ces raisons, nous demandons en tant que représentant-es des enseignant-es, aux Sénatrices, Sénateurs et Député-es de Meurthe et Moselle de ne pas voter pour la Loi Pour une école de la confiance, ni pour la Loi de transformation de la Fonction Publique, que ce soit au moment des votes au Sénat, à l'Assemblée ou dans le cadre du travail de la commission mixte paritaire.

Nous vous remercions par avance de votre vigilance et de votre positionnement, que nous nous engageons à faire connaître largement à l'ensemble de la communauté éducative.

Nous aurions grand plaisir à vous rencontrer, dans le cadre qu'il vous plaira, afin de débattre avec vous de ces questions et de vous présenter nos propositions pour des Services Publics et une Ecole modernes, véritablement au service de tous et toutes.

Avec nos respectueuses salutations,

Julie SCHMITT, François WEY, Stephen SINGER, *co-secrétaires départementaux FSU de Meurthe et Moselle*

Christelle MAUSS, Isabelle NICOLAS, *co-secrétaires départementales SNUIPP-FSU 54*

Eve VIROT, Etienne MASSON, *co-secrétaires départementaux SNES-FSU 54*

Pierre GOUDOT, *secrétaire départemental SNEP-FSU 54*

Patrick LANZI, *secrétaire académique SNUEP-FSU*